

Ligue des Echecs du Grand Est

Départements 08 – 10 – 51 – 52 – 54 – 55 – 57 – 67 – 68 – 88

Association loi de 1901 déclarée le 04/10/2016 à la Préfecture de Meurthe et Moselle (RNA
W543009501)

Agréée Jeunesse et Sports

Partenaire de la REGION DU GRAND EST

Correspondant

Régine VIRION

14 rue de Périgueux

67760 GAMBSHEIM

Mail : cebr@orange.fr

REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Samedi 26 janvier 2019 à STRASBOURG

Présents : Jean-Paul GRIGGIO - Etienne ROBERT-DEHAULT – Régis NOIZET - Régine VIRION – Rachid HEDDACHE - Daniel ROOS - Daniel JAEGERT - Bernard LECLERC – Delphine BERGMANN - JOUNIAUX Stéphane – Laurent MORVRANGE – BOES Rémi

Absents excusés : Claude ADRIAN - Roger MARCHAL - Christian OTTIE – THIEL Jean-Claude

Démissionnaire non remplacé : Michel VINCENT de l'Aube (CHA)

Pouvoirs : Claude ADRIAN - Roger MARCHAL - Christian OTTIE – THIEL Jean-Claude

Nombre de membres présents ou représentés : 15

1 non représenté (démissionnaire)

Ouverture de la séance à 13 h : le président de la Ligue remercie le président ROOS Daniel et son équipe d'accueillir le comité directeur dans les locaux de son club à Strasbourg.

Il souhaite la bienvenue au nouveau Directeur régional des Scolaires Rémi BOES du Stanislas Echecs qui n'est pas élu au Comité mais remplace Mme Catherine Chrétien démissionnaire dont le remplaçant lorrain Jean Claude THIEL a été coopté et devra être certifié par la prochaine assemblée générale ordinaire du 23 mars 2019. Il invite Rémi BOES à développer au mieux le secteur scolaire qui est l'un des piliers du développement de la Ligue.

Le président rappelle les principes institutionnels de base permettant le fonctionnement de la Ligue. Ce sont ceux de la Loi de 1901 qui régit les associations en France. Il s'agit là d'une succession de

votes à la majorité représentative de résolutions (décisions) qui sont inscrites à l'ordre du jour ou proposées en séance par tout membre et dès lors soumises à un débat contradictoire. Une fois votées à la majorité, elles sont inscrites dans « le marbre » pour permettre le fonctionnement normal de la Ligue, Elles sont approuvées officiellement lors de la prochaine séance du Comité.

Le président précise que toute résolution peut après avoir été approuvée en séance faire l'objet lors d'une prochaine séance (ou en cas d'urgence par vote électronique) , d'un amendement, ou d'une suppression ou d'une redéfinition là aussi votés à la majorité des membres présents ou représentés. L'intérêt de la Ligue, de ses Comités et de ses actuels 114 clubs doit toujours être préservé par les membres du Comité Directeur, en ayant le souci premier d'équilibrer son budget annuel.

1. Approbation du compte rendu du 13 octobre 2018

La présidente du CE SELESTAT Delphine BERGMANN met en cause la résolution 4 concernant l'organisation harmonisée Grand Est des championnats zonaux jeunes durant l'année sportive en cours. Quatre autres élus alsaciens se joignent à elle.

Le président revient alors sur les bases de la **résolution 4** qui va progressivement harmoniser les zonaux (ZID) jeunes. Votée le 13 /10, elle prévoit que la Ligue attribue à un club affilié Grand Est qui en organise un, un soutien financier de 150 euros par demi-jour ou jour entier de compétition et que ce club organisateur conserve la totalité des inscriptions acquittées par les familles des jeunes pour leur permettre la participation à tout championnat de ZID des catégories U8 à U16 mixtes et que dès lors ce club en assure lui-même toute l'organisation classique : matériels, arbitrage , feuilles de parties, récompenses et location éventuelle d'une salle ou de matériels spécifiques. Ce système, déjà voté et en vigueur pour d'autres compétitions régionales ou nationales ayant lieu sur le Grand Est, récompense au mieux les efforts d'un club organisateur.

Le président Laurent MORVRANGE explique qu'il s'agit aujourd'hui en fait de dire si le compte rendu du CD du 13/10/18 contient bien ce qui a été débattu et voté lors de cette séance.

D'autres membres affirment aussi ce fait.

Le président Jean-Paul GRIGGIO rappelle son exposé préliminaire et que toute résolution peut être améliorée ou supprimée et qu'il s'agit bien à ce moment là de dire ce que le Président Laurent MORVRANGE a expliqué.

Il rappelle que le 13/10 personne du Comité n'a demandé à ce que le C.E Sélestat se voit attribuer par le Comité l'organisation du zonal alsacien U8/U10 mixtes 2019 dans les conditions de la résolution 4 et sous la forme d'un KIT inscrit au barème de la saison 2018-2019 des aides accordées par la Ligue.

Si c'est aujourd'hui le vœu de la présidente Delphine BERGMANN de voir confier au CE Sélestat ce zonal U8/U10 mixtes alsaciens prévu les 9 et 10/2/19, alors il propose dans le cadre du fonctionnement institutionnel du Comité, de soumettre aujourd'hui même et après cette proposition 1 aux votes.

Après ces explications précises le Président demande d'approuver le PV du 13/10/2018

Vote : Pour : 9 Contre : 5 Abstention : 1

2 – Rapport du trésorier :

Etienne ROBERT-DEHAULT présente aux membres les différentes rubriques du budget annuel 2019. Compte tenu des correctifs à y apporter, le budget prévisionnel de l'année civile 2019 sera transmis aux membres par voie électronique avant le 15 mars pour être soumis aux votes de l'assemblée générale du 23 mars 2019.

3 –Tour des commissions

Delphine BERGMANN, déléguée régionale des Féminines

Résolution 1

Delphine BERGMANN demande au Comité d'attribuer à son club et dans les conditions fixées par la résolution 4 du 13/10/18 l'organisation les 9 et 10/2/19 à Sélestat du championnat de la zone alsacienne des catégories U8/U10 mixtes issues des qualifications départementales bas-rhinoises et haut-rhinoises. Le président propose donc d'attribuer au CE Sélestat un soutien de 300 euros (un jour et demi) et de laisser à ce club la totalité des inscriptions à 10 euros par jeune réglée par les familles, à charge pour ce club d'organiser tout le championnat.

Compte tenu du fait qu'aujourd'hui les chèques d'inscriptions ont été établis à l'ordre de la LEGE, il est convenu qu'ils soient le plus rapidement possible transmis au Trésorier régional Etienne ROBERT-DEHAULT et que celui-ci, dès leur encaissement, retourne immédiatement un chèque global LEGE au CE Sélestat.

Le trésorier régional donne son accord au Comité.

Cette résolution amende en partie la résolution 4 du 13/10/2018 en améliorant l'harmonisation du Grand Est

Pour : à l'unanimité

Le rapide féminin se déroulera le 28/04/2019 en Alsace, le 02 février 2019 en Lorraine et le 31 mars 2019 en Champagne Ardennes.

La DRF demande d'harmoniser le montant de l'inscription, les récompenses (coupes, prix numéraire,...etc.)

Actuellement il se fait comme suit en Champagne Ardennes :

récompense pour lauréats, des coupes et pas de prix numéraires

Il conviendrait que le Roza Lallemand soit homologué FIDE et que les 3 premières aient un prix numéraire.

Le président Laurent MORVRANGE se propose de rédiger un règlement harmonisé de tout zonal du trophée Roza LALLEMAND.

Plusieurs membres pensent qu'il est inutile d'harmoniser leur date de compétition, laissant ainsi toute liberté aux 3 zones.

Stéphane JOUNIAUX – Site WEB – réseaux sociaux – site internet

A sa création le site LEGE a eu 15000 visites. En 2018 plus de 25000.

Facebook tout est OK – La progression est là.

Le président félicite le webmestre de la Ligue car ses réseaux sociaux modernes sont indispensables pour son développement.

BOES Rémi – Directeur régional des scolaires

- En Moselle, Laurent MORVRANGE constate qu'il y a autant de filles que de garçons en primaire, et la catégorie poussines petites poussines est en augmentation
- Daniel ROOS expose la procédure en Alsace : demander l'autorisation à l'inspection académique avertir les écoles et celles-ci s'inscrivent
- En ZID Alsace, les finales académiques sont ouvertes à 3 écoles et à 3 collèges par CDJE. Elles se jouent en 5 rondes maximum de 2x15 mn homologuées.

Résolution 2 :

Proposition qu'en Meurthe et Moselle les championnats scolaires soient qualificatifs pour la finale académique

Avec la participation des écoles, collèges

Adopté à l'unanimité

Résolution 3 :

Rémi BOES propose que la ligue prenne en charge la licence B, prise pour les scolaires 1^{ère} année. Un débat contradictoire s'engage. Un coût important pour la Ligue est en vue - Le président passe au vote :

Proposition 3 rejetée majoritairement

Résolution 4 :

Plusieurs membres proposent que la Ligue soutienne à nouveau toute finale académique des écoles et des collèges et que le trésorier régional attribue ce soutien au club affilié qui l'organise à hauteur de 75 euros pour celle des écoles et de 75 euros pour celle des collèges. Le club qui organise les deux finales d'une académie, obtient un soutien de 150 euros.

Adopté à l'unanimité

le président modifie de fait le barème des aides de la Ligue saison 2018-2019

Daniel JAEGERT, médecin de la Ligue

Le certificat médical est renouvelable tous les 3 ans et peut cumuler une ou plusieurs autres activités sportives.

Il y a un questionnaire de santé (9 questions) qui doit être rempli par le licencié ou son représentant, seul responsable de ses réponses, ce qui décharge un président de club d'une quelconque implication dans ce domaine.

Le président de la Ligue dit qu'il en parlera au médecin de la FFE.

Daniel ROOS – commission régionale du Haut-Niveau et de l'Internationale

Pas de projet dans la commission régionale.

Le président Daniel ROOS souligne que plusieurs grandes manifestations ont disparu en Alsace et la rencontre annuelle Alsace Bade est en danger. Il parle du silence venant du Comité du Bas-Rhin.

Plusieurs membres rappellent que la résolution 3 du CD du 13/10/18 conseille à tout président de comité départemental, organe déconcentré de la FFE, non placé statutairement sous la tutelle d'une Ligue, de justifier avec la transmission d'un rapport annuel d'activités au trésorier régional l'utilisation des sommes versées par la Ligue et qui n'en est pas obligée statutairement,

Le président demande au trésorier régional d'appliquer cette résolution 3 garante de la bonne utilisation de l'argent public versé annuellement par **la Ligue** et qui **la protège** juridiquement de toute plainte.

En ce qui concerne le soutien de la Ligue à une manifestation internationale ou européenne, le président rappelle que la ligne 215 du prévisionnel 2019 est approvisionnée à hauteur de 1500 euros et qu'il suffit en séance de formuler une demande.

Le président D. ROOS demande au Comité d'étudier la possibilité d'attribuer à chaque « zone » une enveloppe budgétaire pour gérer certaines actions sportives. C'est la proposition 5.

Un débat contradictoire s'engage. Le président Régis NOIZET rappelle que le reversement à chaque CDJE est justement fait pour qu'il se développe.

Le président de la Ligue y voit là peut-être la reconstitution floue des anciennes ligues et pose les questions : qui assurerait l'équité zonale ? Qui déciderait des actions ciblées ? Qui en serait le trésorier ? Des recours seraient possibles.

Il demande un vote sur la proposition du président D. ROOS

Rejetée à la majorité

Plusieurs membres demandent si il est possible d'organiser un séminaire avec un budget.

Le président Jean Paul GRIGGIO n'y est pas opposé à la condition qu'il y ait un projet listé avec des objectifs et un budget prévisionnel ayant obtenu l'accord du trésorier régional, le tout à présenter en séance ou par vote électronique en cas d'urgence.

Rachid HEDDACHE Directeur régional de l'arbitrage

Un stage sera organisé à VANDOEUVRE

Il y aura un examen en décembre

Le DRA souligne qu'il est difficile de trouver une salle et un organisateur.

Le président Jean-Paul GRIGGIO serait pour que la Ligue attribue un soutien financier au club qui organise un stage d'arbitrage ou de formation sur les lignes budgétaires 541 et 543 ou sur la ligne 211 (barème des aides) . L'arbitrage est aussi l'un des piliers de développement de la Ligue et il faut valoriser les clubs qui s'engagent dans ce domaine.

Il demande au DRA de faire une proposition au Comité par voie électronique avec vote.

4 – HYERES 2019 – préparation des zonaux jeunes – accompagnements

50€ seront attribués aux familles des jeunes qualifiés au championnat de France, sur demande de celles-ci.

Les comités départementaux envoient la liste des candidats qualifiés à Laurent MORVRANGE qui la transmettra au trésorier régional Etienne ROBERT-DEHAULT

Plusieurs membres demandent que pour la saison 2020, cette formule (coûtant 10000 euros/annuel) sur « l'accompagnement par la Ligue de jeunes aux championnats de France » soit rediscuté en séance. Le président de la Ligue l'inscrit à l'ODJ de la prochaine séance.

5 – Correction du budget prévisionnel par le trésorier

Suite à une demande le budget prévisionnel est retouché – il sera réajusté avec le président de la Ligue et présenté aux membres par voie électronique avant le 15 mars 2019.

Cet important outil financier, garant du fonctionnement normal de la Ligue, sera soumis aux votes des présidents de clubs présents ou représentés à la prochaine assemblée générale ordinaire du 23 mars 19.

6 – Sortie du Comité directeur :

Résolution 6 soumise aux votes

Michel VINCENT élu de l'Aube en 2016 sur un poste de la zone de Champagne Ardenne a souhaité sortir du Comité directeur pour mieux se consacrer à son club.

Le président de la Ligue, en présence de deux témoins, a accepté sa démission et a demandé au Président Régis NOIZET de lui trouver un ou une remplaçant(e) sur la CHA car il est indispensable de respecter les statuts déposés à la Préfecture de la Meurthe et Moselle où on peut lire , le CD Ligue est composé de 16 membres élus en AGE : 7 alsaciens, 5 lorrains et 4 champardennais

Adopté à l'unanimité

7 – Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire de la LEGE au CE Vandoeuvre le 23/03/2019.de 15h à 18h, château du Charmois, 13 rue Gabriel Péri (arrêt tram à 400 m)

L'Assemblée Générale se déroulera à VANDOEUVRE LES NANCY le 23 mars 2019 de 14h30 à 17h30

Mise en place à 14 heures

8 - Divers

Bernard LECLERC a fait imprimer 2000 feuilles de partie distribuées aux zonaux

- Alsace : 625 Champagne Ardennes : 625 Lorraine : 625
- Etienne ROBERT DEHAUT : 125

Il doit faire réimprimer des feuilles de parties et les remettre à Daniel ROOS, Régis NOIZET et Roger MARCHAL. Il les apportera lors de l'AGE du 23 Mars 19.

Chaque zone en aura 4000 à sa disposition (3875 pour la CHA)

Le président Jean-Paul GRIGGIO ira en juin prochain à la rencontre de plusieurs présidents de clubs lorrains.

9 – Prochain Comité Directeur :

Sauf urgence majeure et pour diminuer les frais de fonctionnement du comité et ménager ses membres, tout en considérant que l'AGE du 23 mars 19 est complémentaire, la prochaine séance du Comité Directeur aura lieu le samedi 5 octobre 2019 au CE STRASBOURG – 7 rue des Glacières.

La séance est levée à 16 h 45.

Partage du verre de l'amitié

Régine VIRION

Jean-Paul GRIGGIO

Secrétaire Ligue Grand Est

Président Ligue Grand Est